

Conférence de citoyens¹, Conférence de consensus et jury citoyen



Origine : ces procédures sont nées en Amérique du Nord ou elles portent le nom de « sondage d'opinion délibératif » ou de « forum de discussion ». Elles apparaissent en Europe en 1987 (une quinzaine au Danemark). Elles sont peu usitées en France. En 1998, l'Assemblée Nationale a réuni un panel d'une quinzaine de citoyens autour de la question des OGM. La RATP a impliqué une trentaine d'usagers dans une conférence de citoyens en 2000, lors des assises nationales du Développement Durable (Lille/juin 2003) une conférence de consensus a été réunie autour des conditions de participation des habitants.

Des noms différents mais un même usage : obtenir le reflet le plus objectif possible de l'opinion de la population entière si elle était complètement informée...et consultée en réunissant un groupe restreint de personnes.

La conférence de consensus s'adresse plutôt à des groupes déjà constitués par une appartenance commune : associations, syndicats, professionnels, résidents locaux, usagers... Il peut aussi s'agir d'acteurs individuels considérés comme « compétents » : conseil de sage, comité consultatif...

Le jury citoyen renvoie plutôt à des groupes d'individus constitués spécifiquement pour donner leur avis sur une question précise, le panel étant dissout aussitôt après.
Le recrutement peut être fait par tirage au sort (liste électorale, annuaire du tel, mailing pour susciter des candidatures, etc...)

Un déroulement en 4 phases :

- 1°) Les citoyens étudient le sujet sur lequel ils sont invités à se prononcer.
 - o Ils ont accès à toute l'information disponible sur le sujet
 - o Ils débattent des enjeux
 - o Ils identifient les questions sur lesquelles ils souhaitent un éclairage supplémentaire

- 2°) les citoyens interrogent des experts sur le sujet

¹ Voir article de Jacques TESTART dans *Quelle démocratie voulons nous* Ouvrage collectif sous la direction d'Alain Caillé. Ed. La Découverte / 2006 / 8€

- Les experts apportent des avis contradictoires
 - Un débat s’instaure entre experts et citoyens informés
- 3°) Les citoyens construisent un positionnement collectif
 - Ils travaillent à un projet d’avis
 - Toutes les sensibilités et toutes les nuances significatives de positions discordantes doivent y apparaître de façon à ce que tous les participants puissent se retrouver dans la production collective
 - 4°) Les citoyens rendent un avis

Conditions de réussite :

- Une opération limitée dans le temps : quelques week-end, une semaine...
- Des participants défrayés (de leurs déplacements) mais non rémunérés.
- Des conditions de participation facilitées pour que les problèmes matériels ne soient pas un frein à la participation.
- Des moyens conséquents mis dans l’ingénierie de l’opération : mise à disposition de l’information, formation des acteurs, appui à la rédaction de l’avis, animation globale du processus.
- Mise à disposition d’expertises contradictoires
- Lors de l’avis les commanditaires doivent dire quel usage il sera fait de cet avis.

Appui aux
micro-projets
associatifs
en Poitou-Charentes



Fonds Social Européen

Démarches Participatives

Moulin de Veillon 79400 Saint-Martin-de-Saint-Maixent
Tel : 05.49.04.52.40 / 06.87.31.11.80 - Courriel : bruno.faucher2@wanadoo.fr
Association loi 1901 - SIRET : 49092176400018 APE : 913 E